



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 décembre 2003
Français
Original: anglais

Note du Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de transmettre une lettre datée du 18 décembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, par laquelle il transmet le rapport sur les activités du Groupe de travail spécial.



**Lettre datée du 18 décembre 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail
spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

Au nom du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les activités du Groupe de travail spécial (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre et son annexe à la connaissance des membres du Conseil de sécurité et la faire distribuer comme document du Conseil.

Le Président du Groupe de travail spécial
(*Signé*) **Ismael A. Gaspar Martins**

**Annexe à la lettre datée du 18 décembre 2003,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Président du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

**Rapport sur les activités du Groupe de travail spécial
sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

Introduction

Le programme de travail du Groupe de travail spécial créé par la présidence de l'Angola pour la période considérée était fondé sur les éléments suivants :

- a) Recommandations émanant de la séance publique du Conseil de sécurité tenue le 29 janvier 2002 concernant la situation en Afrique;
- b) Propositions formulées par le Groupe de travail spécial sous la présidence de Maurice et figurant dans les documents S/2002/979 et S/2002/1352;
- c) Mandat du Groupe de travail spécial publié sous la cote S/2002/207.

Mandat

Les membres du Conseil se souviendront que le mandat ci-après a été confié au Groupe de travail spécial, tel qu'il figure dans le document S/PRST/2002/207 :

- a) Contrôler l'application des recommandations qui figurent dans la déclaration du Président S/PRST/2002/2, dans les déclarations antérieures du Président et dans les résolutions sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique;
- b) Faire des recommandations tendant à améliorer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, ainsi qu'entre le Conseil de sécurité et les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des conflits;
- c) Examiner, en particulier, les questions régionales et les questions se posant dans différents conflits qui ont une incidence sur les travaux du Conseil relatifs à la prévention et au règlement des conflits en Afrique;
- d) Faire des recommandations au Conseil de sécurité en vue d'améliorer la coopération en matière de prévention et de règlement des conflits entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations sous-régionales.

Principales activités du Groupe de travail spécial

Conformément au programme d'action en avril 2003, les activités du Groupe de travail spécial ont visé les grands objectifs suivants :

- a) Améliorer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social;

- b) Favoriser l'instauration de la confiance dans les régions d'Afrique touchées par des conflits;
- c) Renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique;
- d) Améliorer la coopération avec l'Union africaine ainsi qu'avec les organisations sous-régionales d'Afrique.

Coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social

Dans le cadre de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, le Groupe de travail spécial a veillé à ce que la question de la Guinée-Bissau soit maintenue activement à l'étude par le Groupe ainsi que par le Conseil de sécurité, conformément aux recommandations du Groupe formulées dans le document S/2002/979.

À ce propos, le Groupe de travail spécial a amélioré ses relations de travail et sa coordination avec le Groupe consultatif du Conseil économique et social sur la Guinée-Bissau, présidé par l'Afrique du Sud. Dans le même ordre d'idées, le Groupe de travail a également établi des relations et coordonné son action avec le groupe consultatif que le Conseil économique et social vient de constituer au sujet du Burundi et qui est présidé par l'Afrique du Sud.

Ainsi, le Groupe de travail spécial a tenu deux réunions avec le Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau et le groupe des Amis de la Guinée-Bissau (sous la présidence de la Gambie), avant les deux séances que le Conseil de sécurité a consacrées à la Guinée-Bissau, les 5 mars et 19 juin 2003. M. Stephen, Représentant du Secrétaire général de l'ONU et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), et M. Kacou, coordonnateur résident des Nations Unies en Guinée-Bissau, ont l'un et l'autre participé à ces réunions.

La position que le Groupe de travail spécial a toujours tenue au sujet de la question de la Guinée-Bissau est que ce pays devrait rétablir l'ordre constitutionnel par l'organisation d'élections législatives et que, dans le même temps, la communauté internationale devrait s'attacher sans retard à investir dans des élections en Guinée-Bissau.

Ainsi était réaffirmée la formule du partenariat approuvée par le Conseil économique et social et énoncée par son Groupe consultatif sur la Guinée-Bissau, en vertu de laquelle la communauté internationale était censée fournir une aide d'urgence au pays, les autorités devant en échange prendre des mesures pour favoriser la primauté du droit et assurer la stabilité politique.

En sa qualité de Président du Groupe de travail spécial, le Représentant permanent de l'Angola, ou son représentant désigné, a participé à des réunions et des vidéoconférences avec des représentants des institutions de Bretton Woods, organisées par le Groupe consultatif du Conseil économique et social.

Sous la présidence de l'Angola du Conseil de sécurité, pendant le mois de novembre, le Groupe de travail spécial a contribué à la convocation, le 18 novembre 2003, d'une séance à huis clos du Conseil consacrée à la Guinée-Bissau. Une importante délégation conduite par le Président de la Guinée-Bissau, M. Henrique

Pereira Rosa, s'est adressée au Conseil, présidé par le Ministre angolais des relations extérieures, M. João Bernardo de Miranda.

Ces démarches du Groupe de travail spécial ont trouvé leur expression dans la déclaration ci-après du Secrétaire général figurant dans son récent rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays : « J'estime encourageants les travaux du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et du groupe des Amis de la Guinée-Bissau. » (S/2003/1157, par. 30)

Le Groupe de travail spécial n'a cessé de préconiser l'élargissement à d'autres situations postérieures aux conflits des expériences actuelles de coopération dans le cas de la Guinée-Bissau entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. À ce propos, le Président du Groupe de travail spécial a été invité par le Président du Conseil économique et social à participer à une mission au Burundi du 18 au 25 novembre 2003. Le Président du Groupe de travail spécial a désigné un représentant pour participer à cette mission.

Missions du Conseil de sécurité en Afrique

Conformément aux propositions du Groupe de travail spécial concernant une coopération régulière entre le Conseil de sécurité et les pays ainsi que les sous-régions d'Afrique, dans le but d'examiner des formules permettant de trouver des solutions durables aux situations de conflit ainsi que de favoriser la consolidation de la paix et de faire face aux besoins de ces pays et régions après les conflits en matière de reconstruction et de relèvement, le Groupe de travail spécial a contribué aux décisions du Conseil de sécurité de lancer des missions et a participé activement à la préparation de la mission du Conseil de sécurité effectuée en juin 2003 dans la région de l'Afrique centrale, ainsi que de la mission conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social en Guinée-Bissau, qui a eu lieu du 26 au 28 juin 2003.

Prévention et règlement des conflits

Pendant la période considérée, le Groupe de travail a continué d'insister sur la nécessité pour le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble de dynamiser encore le processus de paix en République démocratique du Congo en renforçant le rôle des Nations Unies et en encourageant les parties à honorer leurs engagements.

À ce propos, le Groupe de travail spécial s'est réuni en avril 2003 pour examiner la situation en République démocratique du Congo. Au cours de cette réunion, il a insisté pour que le Conseil de sécurité s'engage résolument à éviter que les événements de la région de l'Ituri nuisent aux progrès déjà enregistrés dans le processus de paix. Le Groupe a également observé que la communauté internationale pourrait également jouer un rôle renforcé et constructif dans le cadre du comité de suivi de l'Accord de Sun City. Le Conseil devrait donc être prêt, au besoin, à aider le comité de suivi, composé des ambassadeurs en République démocratique du Congo et de représentants des membres permanents du Conseil, ainsi que de l'Angola, de la Zambie, de l'Afrique du Sud, du Mozambique, du Canada et de la Belgique.

Le 30 mai 2003, sous la présidence du Pakistan, le Conseil de sécurité a consacré une séance de synthèse aux conflits en Afrique, aux missions du Conseil de sécurité et aux mécanismes des Nations Unies propres à promouvoir la paix. Le Représentant permanent de l'Angola a pris la parole au cours de cette séance en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial. S'exprimant au nom du Groupe, il a souligné que les groupes de travail spéciaux, à condition d'être bien utilisés, pouvaient constituer des instruments utiles de promotion de la paix et de recherche de solutions aux crises qui touchent le continent africain. Cela ne serait toutefois possible que si l'on renforçait davantage les travaux des groupes de travail en reliant de plus près leurs recommandations aux travaux du Conseil de sécurité. Par ailleurs, les groupes de travail devraient envisager la mise en place de mécanismes de coopération et de coordination avec les comités des sanctions, l'expérience de l'Angola ayant montré que l'imposition de sanctions avait largement contribué à assurer le respect des normes adoptées sur le plan international et au règlement des conflits. Les groupes de travail devraient en outre faire en sorte que leurs recommandations soient plus orientées vers l'action pour le système des Nations Unies. Leur efficacité dépendrait de la mesure dans laquelle elles sont axées sur des situations concrètes, mobilisent un appui international et fournissent des avis et un soutien en vue d'une réaction rapide.

Comme indiqué dans le programme d'action, la question d'une conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs africains a été dûment prise en considération par le Conseil de sécurité lorsqu'il a convoqué, le 20 novembre 2003, une séance d'information publique sur la préparation de la conférence internationale. À l'issue de cette séance, le Groupe de travail spécial a convoqué une réunion avec un échantillon complet des représentants des États non membres du Conseil de sécurité. Les participants ont tenu un débat avec M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et M. Keli Walubita, Envoyé spécial de la Commission de l'Union africaine pour cette région. M. Francisco Madeira, Ministre à la présidence responsable des affaires parlementaires et diplomatiques du Mozambique, représentant la présidence de l'Union africaine, a prononcé une déclaration finale.

Cette réunion avait pour objet de procéder à un échange de vues et de préciser plusieurs aspects de la préparation de la conférence ainsi que de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle soutienne la conférence. Il a été largement convenu que le succès global de la conférence passait par l'aide de la communauté internationale.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et les organisations sous-régionales

Conformément à son mandat, le Groupe de travail spécial a entrepris des démarches pour renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine et les organisations sous-régionales en matière de prévention et de règlement des conflits.

C'est ainsi que la Mission permanente d'observation de l'Union africaine à New York a été consultée et a participé aux réunions du Groupe. La présidence a noué en février, à Addis-Abeba, des contacts avec le Département politique de la

Commission de l'Union africaine et l'Organe central du Mécanisme de l'Union africaine pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

Au cours de ces contacts, la présidence s'est entretenue avec M. Sam Ibok, Directeur pour la paix et la sécurité à l'Union africaine, et M. Ki-Doulaye, chef par intérim du Centre de gestion des conflits de l'Union africaine. Ils ont tous deux déclaré que l'Union africaine était disposée à collaborer étroitement avec le Groupe et le Conseil de sécurité pour toutes les questions touchant l'Afrique. Le programme de travail provisoire concernant les questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique établi à l'intention de l'Organe central et de la Commission de l'Union africaine pour la période 2002-2003 a été distribué aux membres du Groupe.

Pour ce qui est de sa coopération avec les organisations sous-régionales, le Groupe de travail spécial se propose d'organiser une réunion du Conseil de sécurité sur l'importance de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les mécanismes existants pour la paix et la sécurité des organisations sous-régionales africaines, afin d'élaborer des approches globales de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix. Le Groupe a également l'intention de s'attacher davantage aux questions de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement ou réinstallation qui restent à régler dans le cadre de son programme d'action.
